SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017 A 20 H 00

L'an deux mil dix-sept, le quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAULT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, BERRUE Didier, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, TELLIER Didier, THAUVIN Christine (arrivée à 20 h 10), BERTRAND Sylviane

<u>Absents excusés</u>: LEBRUN Francis (pouvoir à THIBAULT Nathalie), HIRLAY Jacques (pouvoir à CLOUTIER Jacky), THAUVIN Christine (pouvoir à TELLIER Didier)

Madame Séverine DARGENT est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (13 voix POUR et 2 voix CONTRE), le compte rendu de la précédente séance.

REVISION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01/09/2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier, au 1er septembre 2017, le prix du repas pris au restaurant scolaire fixé à :

- 3,00 € pour la Catégorie n°1 (enfants),
- 6,00 € pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).

REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE AU 01/09/2017

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier au 01/09/2017 :

- le forfait journalier de la garderie périscolaire pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels fixé à 2,50 €,
- le forfait hebdomadaire établi à 11.00 €.

PARTICIPATIONS 2017 AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET FONDS UNIFIE LOGEMENT

Le Conseil Municipal vote, pour l'année 2017, sa participation au financement des

- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 0,11 € / habitant, soit 114,95 €,
- Fonds Unifié Logement (FUL) à hauteur de 0,77 € / habitant, soit 804,65 €.

CREANCES IRRECOUVRABLES: ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 666,08 ϵ repartie comme suit :

- 6,90 € sur le budget de la commune,
- 659,18 € sur le budget du service de l'assainissement suite à un jugement du Tribunal de Commerce de Tours.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 7 242,99 € sur le budget du service de l'assainissement suite à un jugement du Tribunal de Commerce d'Orléans.

REMBOURSEMENT DE FACTURES DE FOURNITURES PERISCOLAIRES REGLEES PAR UN ELU

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser à une élue, la somme de 38,86 €, correspondant au montant total des factures de fournitures périscolaires réglées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2017

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de créer :

- un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à 30/35ème,
- un emploi de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet,
- deux emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe à temps complet.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016.

Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, pourra être consulté en mairie ou sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>.

RAPPORT ANNUEL 2016 DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2016 présenté par la Société SUEZ, délégataire du service de l'assainissement collectif depuis le 01/07/2016.

REMERCIEMENTS

Le Maire donne lecture des remerciements de la famille de Mme Marcelle NIAF pour le présent offert à l'occasion de ses 103 ans et pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.

Le Maire informe l'assemblée des remerciements des élèves de CM1/CM2 et de leur maîtresse de la Commune de VENESMES pour les avoir accueillis une nuit dans la salle de motricité lorsque les conditions climatiques ne leur permettaient pas de dormir sous la tente pendant leur classe de découverte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BRETON informe l'assemblée que, dans le cadre de son programme d'entretien des routes, le Conseil départemental a prévu la réfection de la chaussée de la route départementale 948, du giratoire du SUPER U au pont de SULLY SUR LOIRE du 3 au 21 juillet 2017. La circulation des poids lourds sera déviée par la RD 119 et la RD 952 dans les deux sens de circulation. Les véhicules légers seront déviés localement par les Rues de Savoie et du Maine. La circulation des riverains sera adaptée en fonction de l'avancement des travaux.
- Monsieur BRETON ajoute que le SIVU de SULLY SUR LOIRE / SAINT PERE SUR LOIRE envisage de réaliser auparavant trois traversées de route afin de changer les canalisations d'eau potable en septembre.
- Monsieur le Maire remercie chaleureusement Sandrine, l'animatrice municipale, l'équipe éducative et tous les parents qui ont participé au succès de la kermesse scolaire
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2017 retraçant les informations financières essentielles est disponible sur le site internet de la Commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- Monsieur FOULON rappelle les évènements à venir :
 - ✓ La réunion publique du PLU le 22 juin prochain à la salle polyvalente,
 - ✓ La fête de la Saint Pierre le 24 juin,
 - ✓ Le spectacle de l'école à la salle Blareau à Sully-sur-Loire le 30 juin,
 - ✓ L'ouverture du Centre aquatique Val d'Oréane Piscine à DAMPIERRE EN BURLY la première quinzaine de juillet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire.

Patrick FOULON